



**MISSION
LOCALE
DE PARIS**

CUISINIER

LE CONTRAT

Contrat de Gendarme Adjoint Volontaire Emploi Particuliers de 2 ans.
Horaire de service compris entre 07h00 et 14h00 ou 14h00 à 21h00 en fonction des cercles mixtes.
Formation en école de Gendarmerie : 6 semaines en internat.
(Formation militaire rémunérée)

Les avantages de l'emploi :

- Salaire de 1370€ net mensuel (primes alimentation et activité comprises).
- Hébergement gratuit charges comprises, sans taxe d'habitation.
- 45 jours de congés par an dès la 2^e année.
- Possibilité de passer le permis B.
- 75% de réduction sur le tarif SNCF toute l'année en France.
- Accès au concours interne de sous-officier après un an de service.

LES MISSIONS

Les missions générales :

- Préparation des repas (entrées, plat du jour, desserts) sous la surveillance du chef de cuisine.
- Conditionnement et déconditionnement des denrées.
- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.
- Aide au service du self.

Les missions particulières :

- Entretien des locaux de service.

LES COMPÉTENCES REQUISES

Les compétences techniques et particulières :

- Être titulaire du CAP ou BEP lié au poste minimum ou, à défaut, justifier d'une expérience professionnelle en rapport direct avec l'emploi sollicité.
- Être capable de travailler aussi bien en équipe qu'en autonomie.
- Le permis de conduire B est un plus.

Les savoir-être demandés :

- Savoir faire preuve de réactivité et d'initiative.
- Être disponible.
- Savoir travailler en équipe.
- Avoir le sens des relations humaines.

LES CONDITIONS À REMPLIR

- Être de nationalité française et âgé de moins de 26 ans au jour du dépôt de dossier.
- Avoir sa carte nationale d'identité en cours de validité.
- Avoir effectué la journée d'appel à la défense (JDC).
- Être de bonne moralité.

POUR CANDIDATER

Si vous êtes inscrit.e à la Mission Locale de Paris :

1. Positionnez-vous sur le Portail
2. Enregistrez votre cv et lettre de motivation en format Word dans le coffre-fort de votre compte.

Si vous n'avez pas activé votre compte, contactez votre conseiller.

Si vous n'êtes pas inscrit.e à la Mission Locale de Paris, inscrivez-vous !